



| Intitulé de la formation | BUT | Public concerné | DATE du | DATE au | Animateurs |
|---|---|--|---------|---------|------------|
| N.A.O. Négociations Annuelles Obligatoires | Permettre aux militant(e)s à l'entreprise d'acquérir des éléments immédiatement mobilisables pour investir les NAO selon la démarche syndicale CGT | Militant(e)s d'entreprises qui ont à participer aux N.A.O. qu'ils soient élu(e)s du personnel ou dirigeant(e)s de leur syndicat | 14/02 | 15/02 | |
| Niveau 1 (1 ^{ère} session) | Chaque syndiqué(e) ancien ou nouveau a besoin et a droit à des connaissances lui permettant de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations de son organisation. Ce droit de savoir est un contrat que les autres membres du syndicat passent avec lui au moment de son adhésion. | Tous nos syndiqué(e)s quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle | 07/03 | 11/03 | |
| Rédiger un tract (module niv 1) | Donner aux syndiqué(e)s les premiers éléments pour favoriser dans les entreprises la communication écrite pour la participation des salarié(e)s à la réflexion et à l'action revendicative | Tous nos syndiqué(e)s quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle, qu'ils aient ou non une responsabilité au sein de l'organisation | 11/04 | 12/04 | |
| Défenseur syndical (1 ^{ère} partie) | Savoir comment fonctionne le Conseil Prud'hommes, quel type d'audience saisir, connaître les bases pour monter un dossier, rédiger des conclusions simples. | Syndiqué(e)s ayant des connaissances juridiques dans leur syndicat, UL ou UD ou qui tiennent des permanences juridiques. Syndiqué(e)s intéressé(e)s par la défense juridique | | | |
| Fiche de paie et garanties collectives (module niv 1) | Donner à nos militants les connaissances nécessaires pour débattre avec les syndiqués et les salariés, et agir ensemble pour poser partout les revendications d'augmentation des salaires, de la reconnaissance des qualifications, des grilles, de nouvelles garanties collectives professionnelles et interprofessionnelles | Les délégués syndicaux, les élu(e)s du personnel, les militants des syndicats d'entreprises privées ou du secteur public | 05/05 | 06/05 | |
| Niveau 1 (2 ^{ème} session) | Voir 1 ^{ère} session | Voir 1 ^{ère} session | 20/06 | 24/06 | |
| Elu(e)s Délégué(e)s du personnel | Permettre à chaque participant(e) d'avoir des moyens d'exercer au mieux son mandat de délégué(e) du personnel | Les délégué(e)s du personnel Tous nos syndiqué(e)s quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle du secteur privé | 22/09 | 23/09 | |
| Niveau 1 (3 ^{ème} session) | Voir 1 ^{ère} session | Voir 1 ^{ère} session | 17/10 | 21/10 | |
| Organisation et protocole des élections professionnelles | Acquérir les connaissances pour pouvoir négocier un protocole d'accord pour la mise en place d'élections professionnelles | Délégué(e)s syndicaux Membres du bureau de l'UL Tous syndiqués intéressés | | | |
| Organiser une formation accueil | Permettre de réaliser régulièrement dans chaque syndicat ou section syndicale une formation « accueil du nouveau syndiqué » | Responsables syndicaux (en particulier ceux en charge de la formation) | 17/11 | 18/11 | C Fourcade |
| Défenseur syndical (2 ^{ème} partie) | Voir 1 ^{ère} partie | Syndiqués ayant participé à la 1 ^{ère} partie | | | |

Commentaires :

✓ Programmation

Nous avons tenu compte du calendrier de l'UD.

✓ Niveau 1

Nous avons programmé 3 sessions pour 2011 afin de répondre à la demande importante de nos syndicats. Cela devrait aussi permettre d'ouvrir à des syndicats d'autres UL (St Florent, St-Amand et La Guerche) où il est très difficile d'organiser des niveaux 1 chaque année.

✓ Formations annulées :

Nous avons annulé 2 formations, « Droit disciplinaire, Inaptitude physique » et « Elu(e) et mandaté(e) », ces formations ont été annulées à plusieurs reprises faute d'inscrits. Cela semble donc impliquer qu'ils ne répondent pas à une attente.